

F a i t s d i v e r s , f a i t s d
U n e j e u n e f e m m e d ' O n n a i n g

« Charivari »

« La Rabande »

« Le chevauchage de l'â

« Les débordements »

« Le Castrolage »

« L'Outrage à la pudeur »

« Le suffrage censitaire »



Jean-Pierre CORNETTE

Histoire et Vie d'Onnaing

Episode 1

Les malheurs d'Augustine

Un fait divers, survenu à Onnaing à la fin du mois de juillet 1837, suscite un certain émoi dans leondissement. Augustine G., une jeune femme de 21 ans a été « *malmenée* » par une bande de jeunes hommes qui lui reprochent d'avoir « *violé la foi conjugale* ». «

L'affaire se termine au tribunal correctionnel de Lille et reste donc un double récit à partir des minutes du procès (conservées aux archives départementales de Lille) et d'un *Journal de Lille* qui, en concordance avec le procès-verbal, ne mentionne malheureusement pas le point de vue des principaux acteurs de cet épisode rocambolesque.

Tout à commencer un soir d'été, le 24 juillet 1837, « *On dansait, précise l'Echo du Nord, Onnaing pour les travaux sur les champs* », une période effectivement propice aux libations et débordements. Augustine G., au moins assez gentille et modeste,

A 10 heures du soir, son mari, de retour du travail, vint la reprendre mais les violons allaient toujours, la danse était dans son feu : Augustine demanda à rester, elle ses voisines.

A minuit, Augustine est presque seule avec un oncle qui, ayant préféré Bacchus à Terpsichore (1), était fort peu dispos à reconduire sa nièce. Un jeune homme, Pierre Joseph, physiquement peu enchanterant mais d'une grande tenue, tout bien tout honneur. Pendant toute la soirée, le galant, ouvrier maçon de profession, avait été l'assidu danseur d'Augustine.

La jeune épouse « *Que de fois dans Onnaing le lendemain ?* ». Le journaliste ajoute avec malice : « *Il paraît que les cancans ont débordés des villes dans les campagnes* ».

Comme L. insiste, les voilà partis bras dessus, bras dessous, seul à seul à minuit. Une rue puis une autre rue se traversent sans accident mais dans une ruelle obscure (2), voilà Augustine qui se trouve à terre en se débattant contre les entreprises amoureuses de L.. Elle crie à diverses reprises au secours : « *Laisse-moi donc Bon Coin !* ». Ses cris sont entendus de la rue. Bon Coin s'arrête et se précipite à sa maison. L. raconte à son mari le danger qui a menacé sa vertu et les blessures faites à sa modestie : « *Ah, mon ami, dit-elle, je croyais Bon Coin un bon garçon, mais c'est un gueux* ». Elle ne se vante pas. Le compte-rendu du tribunal, moins pudibond que l'article de l'Echo, est plus détaillé et crue de la scène :

« La femme G. qui craignait de s'engager avec le mari de sa société et lui déclara qu'elle voulait rejoindre son mari ».

L. répondit qu'il ne se contentait pas de pareilles paroles. L'instant il coucha à terre la plaçant sur le dos et pas secrètes de son corps. Ce qui ne cessa que par l'intermédiaire de son mari.

(à suivre)



Scène de charivari : on exhibe des cornes du mari tromp

(1) Terpsichore : l'une des nettrifue landans et la pèsièdyuè. l'on a

(2) La rue Fontaine en fait aujourd'hui Marcelin

V.d.N. le 18 août 2001

Episode 2

La Rabande d'Onnaing

Le 25 juillet 1837, une jeune femme mariée passe toute la soirée à danser dans un cabaret d'Onnaing. Un de ses voisins, le Diabre, se présente à son domicile conjugal (voir édition précédente).

« Cui à », Augustine pensait sans doute passer un bon moment. Peut-être a-t-elle (involontairement ?) aguiché les jeunes hommes rassemblés au café ? C'est sans doute ce que le Diabre a remarqué. Il lui fait des avances pour le moins appuyées, son intention étant bien de connaître charnellement sa compagne de cabaret. Offusquée, celle-ci se débarrasse de son mari et va le lendemain... au maire.

Cette banale affaire de séduction a été publiée dans le journal *Le Courrier de la Franche-Comté*, mais le jour qui suivait cette nuit devait être une journée de scandale et de honte pour les habitants ». Le rédacteur du compte-rendu du procès ajoute : « Une scène affreuse a eu lieu dans la commune d'Onnaing à l'effronterie de G. qui était allé porter plainte à l'autorité civile. Un grand nombre d'individus se rassemblèrent devant la maison de G. et y attendaient la sortie de la plaignante pour la maltraiter et suivant les termes de ces furieux, pour lui donner une rabande (1) ».

Pour laver l'outrage qui lui a été fait, Augustine se fait accompagner par ses voisins, les femmes du village, qui se sont rassemblées devant la maison de G. et ont fait un grand tapage.

Armés de chaudrons, poêlons, pincettes et enfin de tous les instruments de charivari qui peuvent se rencontrer au village, ils veulent donner une leçon à Augustine, cette épouse qui viole la foi conjugale. L'âne fait un bruit assourdissant et injurieux et menaçant. Augustine va pour sortir mais elle est accueillie par des huées et des hourras. Elle se cache dans une grange, plus morte que vive. Un jeune homme nommé T. la découvre et la livre à la foule obstinée qui s'en fait un misérable jouet.

Les bruits, les injures se croisent en tout sens. C'était une véritable scène de la Cour des miracles.

On lui déchire les vêtements. Un certain Honoré G. dit « Cressain » saisit la malheureuse femme G., la força par moquerie à danser à peine couverte de sa chemise. Un autre individu, J. W. leva la chemise de la plaignante, la lui mit sur les épaules et devant le grand nombre de curieux, la frappa sur le corps nu (compte-rendu du tribunal). Augustine est houspillée et molestée pour avoir transgressé les us et coutumes de la morale villageoise.

(à suivre)



Cette histoire Onnaingeoise s'est déroulée sur fond de fête agri

- (1) Terme local non répertorié dans les dictionnaires du Rougi. Est-ce la contraction de sarabande, cette danse populaire espagnole en grande vogue du XVIe au XVIIIe siècle ? Faire la sarabande désigne au figuré, une agitation vive, bruyante. Faut-il y voir un legs linguistique de l'occupation de n? La raband est resté tout cas un raffût 'Espa g orchestré par une bande de jeunes...

V.d.N. le 21 août 2001

Episode 3

La Rabande d'Onnaing Péripéties d'un charivari

En juillet 1837, une jeune femme mariée, Augustine G., porte plainte contre Pierre L., dit « Bon Coin » qui l'a agressée, au sortir d'une prise d'airée par la jeunesse d'Onnaing organise une véritable expédition. La malheureuse Augustine est malmenée et humiliée.

Cela donne lieu, selon le tribunal de Valenciennes, « à un épouvantable et scandaleux désordre ». Seule l'intervention d'un habitué de la rue de Fréville, le sergent, qui la sauve Augustine de « nouveaux excès ». Il la recueille dans sa demeure et lui conseille de se cacher sous les arbres du jardin : ce qu'elle fait jusqu'au milieu de la nuit. Elle doit encore subir les insultes d'un tel qui, à l'aide d'un mannequin et de sa saies paroles et accrochent un mannequin au toit de la maison en engageant le mari à prendre une trique et à réduire cette charogne en poussière » ... Les saies paroles » dont parle pudiquement l'Echo de la Frontière et « le que-toi » du tribunal correctionnel de Valenciennes.

Le journaliste comme le juge condamnent sans appel ces pratiques aussi dépassées que dégradantes. Ils ne cherchent pas vraiment à comprendre le pourquoi de ces pratiques. La police, elle, est plus intéressée par la morale et du comportement policé, elles rejettent les manifestations bruyantes et dévergondées, incompatibles avec la modernité. (*)

Pourtant le charivari relève, dans la civilisation rurale traditionnelle, de ce que les sociologues appellent le contrôle social, c'est-à-dire les processus par lesquels une société impose son emprise sur les individus et maintient sa cohésion. Tout individu qui se comporte de manière immorale, est collectivement sermonné et montré du doigt. Le charivari est l'un de ces rites de sociabilité qui ont lieu sur le chemin. A Onnaing, c'est bien le comportement qui a été transgressé la norme monogame en croyant pouvoir, en dépit de son mariage, jouer à la célibataire.

C'est aussi l'autorité de l'époux qui est remise en question. D'autres charivaris punissent les veufs ou les femmes qui ont rompu le mariage. Ainsi à Douchy, en février 1836, un nouvel époux, âgé de plus de 60 ans, doit satisfaire au cérémonial classique du chevauchage de l'âne. « Monter dans tout le village en tenant la queue du baudet ». Cette inversion ridiculise la victime et répare, aux yeux de la communauté, le caractère anormal de sa conduite. « Le spectacle a duré depuis le matin une foule de curieux des communes voisines ».

Le journal donne on a vu des femmes adultères punies sur des ânes
brutalement dans toute l'acette sorte de justice sauvage Equi beo sti g
nomme basse-loi ».

(à suivre)



Un couple charivarisé d'après le pein

(*) On ne tolère plus au milieu du XIXe siècle, l'intrusion de la collectivité
L'Echo voit dans le vengeance morale outragée, une pratique étexté de
attentatoire « à la liberté de conscience et la liberté individuelle ». (novembre 1844).

V.d.N. le 22 août 2001

Episode 4

La Rabande d'Onnaing

Au tribunal, la jeunesse en première ligne

Dans la première moitié du XIXe siècle, la vieille pratique des charivaris survit dans les campagnes, malgré la désapprobation des notables et la condamnation des autorités. A Onnaing, une femme mariée Augustine G., suspectée d'adultère, subit (Archives départementales du Nord, 1837, éditions du 18, 21 et 22 août).

En effet, les jeunes, formant des associations appelées « royaume » ou « abbaye » de jeunesse, sont traditionnellement chargés, au nom du groupe, de sanctionner les déviances individuelles. Les sept prévenus qui comparaissent, le 30 août 1837, à Onnaing, ont tous moins de 25 ans, le plus jeune étant âgé de 16 ans et demi. Il n'y a aucun d'entre eux qui ait été pris en justice. Tous travaillent comme journaliers, maçons ou briquetiers et ne sont pas encore mariés. Ne sachant ni lire ni écrire pour la plupart, ils sont issus des catégories populaires.

Nés au village, certains portent – c'est une coutume locale – des surnoms ou sobriquets : E. dit Bon Coin, G. dit Cressein, Baptiste R. dit Cordier, etc. qui a un rôle précis à jouer dans la communauté villageoise. (1). Veillant au respect des règles ancestrales, ils chahutent et corrigent tous ceux qui s'écartent. Dans une autre tradition paysanne, toujours en rapport avec la formation et la vie du couple : la plantation des maïs afin de désigner les jeunes filles à marier. (2).

Elle a aussi en charge l'organisation des festivités. L'Echo du 18 juillet 1835 rapporte la coutume de présenter des bouquets aux parents des jeunes filles en fermiers. « Une bande de jeunes garçons et de jeunes filles traversaient en dansant le village. Trois grands bâtons ornés par le haut de banderoles aux couleurs bariolées précédaient la joyeuse cohorte. De loin, on croyait voir en cette foule bruyante et folâtre des bacchantes célébrant les mystères du Dieu des vendanges. C'étaient des ouvriers et des paysans qui, après la moisson des foins, présentent des bouquets aux censiers du village ».

La fête dégénère parfois, et la jeunesse se livre à des débordements. Ainsi à Aubry dans la nuit du 20 décembre 1837, « un trouble assez considérable a été jeté parmi la population de la petite commune ». Des jeunes passent la nuit au cabaret, malgré la fermeture théorique à 9 heures du soir. Grisés par la boisson, ils se sont « avisés dans la nuit à courir par toute la commune et à aller forcer et ouvrir les étables à porcs. Ils ont fait exécuter à ces animaux une promenade forcée dans les rues du village qui retentissent de leurs plaintifs grognements. Ils ont introduit dans le milieu de la danse au cabaret qui servait à leur garde-champêtre d'Aubry pendant cette scène anticipée ».

(à suivre)



Cette affaire de charivari avait pour cadre le m

- (1) En juillet 1852, par exemple se déroule à Sebourg, la cérémonie du drapeau de la jeunesse.
- (2) L'Echo glisse avec emæleidee, mpaù'sa uf avitl l palgues l d'a d' a j œuvillœ les usages sont presque tombés en désuétude (2 mai 1829).

V.d.N. le 23 août 2001

Episode 5

La Rabande d'Onnaing

En juillet 1837, quel charivari !

Le charivari, qui se déroule fin juillet 1837 à Onnaing, nous est connu par la version, forcément réductrice, d'un journal de l'époque et par un siècle n'a que mépris pour ce débordement populaire moderne. (voir nos articles du 18, 21, 22 et 23 août).

Il faut décoder ce récit à la fois partiel et pour retrouver les éléments typiques consistant le maître d'œuvre.

L'Echo précise que les chaudrons, poêles, casseroles, etc. sont utilisés pour faire un vacarme du diable où se mêlent de façon discordante le son des ustensiles de cuisine, les cris, les sifflets et hurlements. (1).

En patois rouchi, cela s'appelle pour se moquer des femmes infidèles ou des veufs qui se remarient précises. Dans la Wallonie toute proche, les jeunes gens menaient le tumulte, avec des tuyaux de poêle en fer blanc, sous les fenêtres d'une jeune « ramoner » au mépris de la morale.

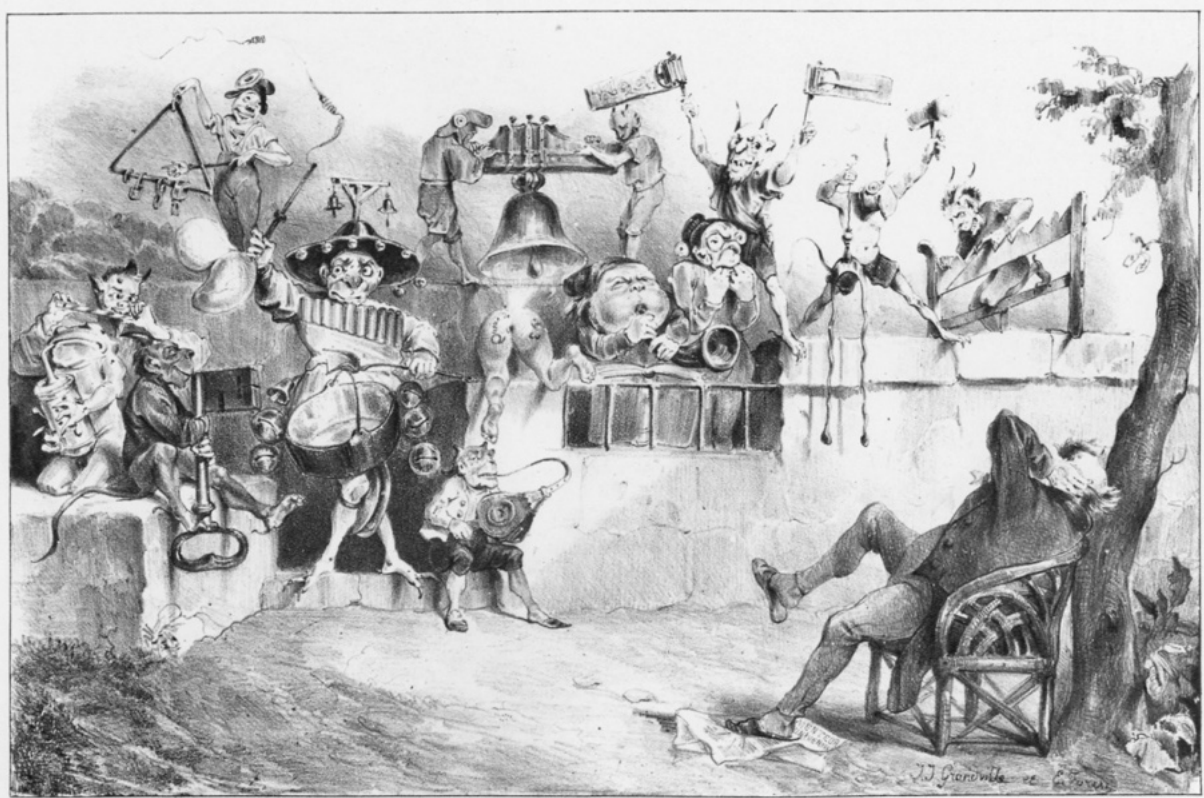
Autre rite pratiqué dans les charivaris : la mise à nu de la victime. (2). Augustine G. est quasiment déshabillée par les jeunes d'Onnaing. Il se lui forme un mari délaissé sinon trompé et L., le soupirant éconduit.

La rabande d'Onnaing se déroule dans la nuit de la fin de l'été. Outre les injures, les manifestants hissent sur le toit un mannequin coiffé d'une casquette.

En Flandre, on utilisait aussi un mannequin de paille enroulé dans des couvertures et coiffé d'une casquette distinguée l'homme par ses « bonnets ».

Encore heureux pour les G., que la jeunesse ne se livre pas comme dans certains charivaris, à « l'enlèvement de la victime » et « l'arrachement des portes et fenêtres ! Une manière expéditive d'expulser le coupable de la communauté et de le punir. Cette scène déplorable selon l'Echo, les habitants ne se sont pas contentés de faire des bruits, ils ont encore brisé les portes et les fenêtres ». Outragé par cet « usage absurde », le journaliste n'y a vu que du vandalisme.

(à suivre)



- (1) Le bruit exprime la réprobation collective et joue le rôle de repoussoir : il a de tout temps servi à écarter les mauvais esprits, à éloigner de la communauté les éléments nuisibles.
- (2) Une vieille coutume : au XIIIe siècle, à Clermont, les coupables devaient parcourir la ville tout nus. La femme marchant la première tenant l'homme «*Quiconque se conduira ainsi, ainsi sera traité*». (H. Rey-Flaud, le charivari, 1985).

V.d.N. le 25 août 2001

Episode 6

La Rabande d'Onnaing

Des lendemains qui déchantent

Le charivari, orchestré par la jeunesse, quelles sont les peines encourues par les auteurs de désordre ? Que deviennent les principaux acteurs de ce singulier psychodrame de village ?

A l'audience du tribunal correctionnel de Valenciennes, d'accusés publics à la pudeur de la femme G., injures proférées publiquement contre cette femme en la traitant de « garce, putain, etc », et bruit de tapage troublant la tranquillité publique.

La justice ne plaisante pas avec ce genre de délit : l'amoureux trop entreprenant Coïn, écoper de quatre mois, le substitut du procureur général en remplacement et un an ! Les trois meneurs du charivari, W., G. et T. en prennent pour trois mois, les autres comparses s'en tirent avec cinq jours, sans compter les amateurs.

Le maire d'Onnaing, Pichon, étourdi par les événements, ne prend lui aussi pour son grade. La justice et la presse locale lui reprochent son « apathie et pusillanimité » pendant les événements.

Le compte-rendu du procès stigmatise « l'inexplicable tolérance ». Non seulement, il a laissé faire, mais il s'est rendu de sortir de leur grange à l'assemblée. Selon l'Echo, le maire exemplaire doit donner son écharpe. La conduite du garde-champêtre ne vaut guère mieux. Sollicité une morsure de chien à la jambe pour justifier son manque de réaction. Au procès, appliquant la loi du silence, il prétend n'avoir reconnu personne. Le président : « Est-ce votre morsure à la jambe qui vous a empêché de reconnaître même un seul individu au rassemblement ?... Votre conduite est très blâmable ».

Le garde-champêtre esquisse un murmure de protestation : « Mais, Monsieur le président, c'est mon devoir de me présenter devant vous. Votre conduite est très entendable. Allez vous asseoir ». Un seul Onnaingeois trouve grâce auprès des juges et du journaliste : Antoine Louis Fréville qui a courageusement soustrait la pauvre Augustine des griffes de ses assaillants. Trois mois après le charivari, il devient le maire d'Onnaing en lieu et place

(à suivre)



Les cinq épisodes précédents ont été publiés dans nos éditions des 18, 21, 22, 23 et 25 août.

V.d.N. le 28 août 2001

Episode 7

La Rabande d'Onnaing

La fin d'une histoire insoumise

On ne charivarise pas impunément : la justice rend un verdict sévère. L'affaire a même des répercussions politiques. Il n'est pas sans conséquence sur les élections municipales d'octobre, fauteuil majoral. (voir notre édition d'hier).

Difficile de ne pas y voir un lien de cause à effet. Si les conseillers municipaux sont alors élus au suffrage censitaire, la nomination des maires et adjoints revient au préfet. Le sous-préfet de Valenciennes désigne à son supérieur les candidats « *les plus dignes de la confiance du gouvernement* ». (leurs noms sont soulignés à l'encre rouge) pour remplacer. Il est fort à parier que Plichon a subi les foudres préfectorales et a perdu sa place de maire. Ce censier de 57 ans, conservateur de la vieille confiance de ses administrés. Membre de la municipalité depuis des années, il est réélu conseiller lors du renouvellement triennal de 1840.

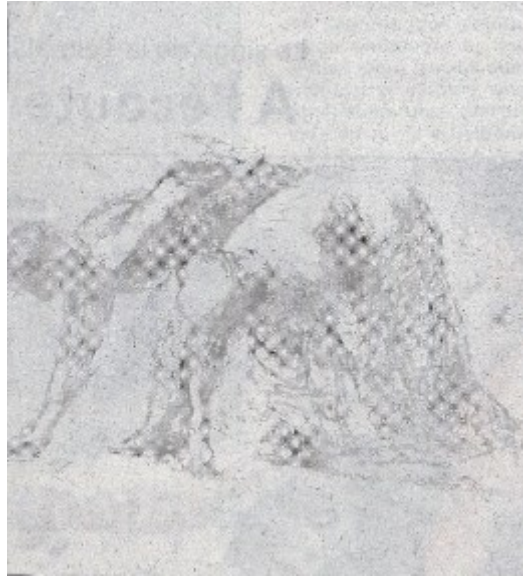
En attendant, le fabricant de sucre Antoine Louis Fréville, « le sauveur » d'Augustine G., l'époux. Le pouvoir n'est pas mécontent de placer à la tête de la commune (habitants environ) un représentant d'une activité industrielle. Venu de la région lilloise et installé peut-être son attitude pendant le charivari), ce jeune notable de 40 ans dispose de revenus élevés (plus de deux fois ceux du cultivateur Plichon) et fait travailler ses ouvriers.

Pour terminer cette histoire, il demeure une question : que sont devenus les protagonistes du charivari de juillet 1837 ?

Le principal prévenu, Pierre L., maçon de son état, 59 ans.

Le couple G. fondé en 1835, n'a pas survécu à cette affaire. Le mari délaissé, Constant G. décède d'un accident de travail survenu à la sucrerie Brabant P. (son nom de jeune fille), 58 ans, ménagère domiciliée à Busignies.

Les deux époux étaient donc séparés et la victime du chahut de juillet 1837 était partie vivre sa vie ailleurs. Quant au maire de l'époque, il épouse une fille de journaliers beaucoup plus jeune que lui (elle fut la victime de ce charivari. L'affaire de 1837 est donc comme tout charivari est « redevable » (1), le vieux censier avait peut-être bourse délier afin d'échapper à la justice et de pouvoir continuer à vivre en toute tranquillité.



Augustine G. ressemblait-elle aux glaneuses immortalisées par Millet ?

(1) Autre cas signalé par l'Echo en d'1844 aquut'ruen ev i
le couple reçoit une imposition forcée qu'il

Les six épisodes précédents ont été publiés dans nos éditions des 18, 21, 22, 23, 25 et 28 août.

V.d.N. le 29 août 2001